

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.04.10-010 – Adoption du Compte administratif 2018 de la Ville de Parempuyre.

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de procurations : 8
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2019

**PREFECTURE
DE .GIRONDE**
15 AVR. 2019
Bureau du Courrier

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne		X	FLOIRAC Nicole
MAUREL Daniel		X	KRATA Rajaa
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine		X	de FRANÇOIS Béatrice
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole			SAUX Brigitte
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	VALLEJO Annie

DEL.2019.04.10-010 – Adoption du Compte administratif 2018 de la Ville de Parempuyre.**Rapporteur** : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.1612-12 et L 2121-14 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances / Marchés publics en date du 28 mars 2018 ;
- Conformément aux dispositions précitées, il est rappelé que « Le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui que le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.»

Il vous est donc proposé Monsieur Benjamin DERVIEUX, pour assurer la présidence lors de l'examen de cette délibération.

Président : Monsieur Benjamin DERVIEUX

a. La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement peuvent être synthétisées comme suit :

Nature des dépenses	Crédits ouverts	Réalisé 2018
Charges à caractère général (chap. 011)	1 793 670	1 638 118,75
Charges de personnel (chap. 012)	4 452 951	4 265 935,20
Atténuation de produits (chap. 014)	758 000	729 720,00
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	787 104	728 444,71
Charges financières (chap. 66)	82 170	64 551,73
Charges exceptionnelles (chap. 67)	8 500	1375,94
Dépenses imprévues de fonctionnement (chap. 022)	5 715	0,00
Dépenses d'ordre	947 442	191 700,36
TOTAL	8 835 552	7 619 846,69

Les recettes de fonctionnement peuvent être synthétisées comme suit :

Nature des recettes	Crédits ouverts	Réalisé 2018
Atténuation de charges (chap. 013°)	35 053,45	35 139,46
Produits des services (chap. 70)	522 200,00	491 857,63
Impôts et taxes (chap. 73)	5 509 952,55	5 602 421,83
Dotations et participations (chap. 74)	1 795 884,00	1 784 270,71
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	420 200,00	419 482,42
Produits financiers (chap.76)	510,00	3,15
Produits exceptionnels (chap. 77)	14 350,00	42 542,25
Recettes d'ordre (chap. 042)	137 402,00	81 246,06
TOTAL	8 435 552,00	8 456 963,51

b. La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement peuvent être synthétisées comme suit :

Nature des dépenses	Crédits ouverts	Réalisé 2018
Immobilisations incorporelles (chap. 20)	511 761,39	267 655,69
Subventions d'équipement (chap. 204)	136 200,00	43 178,00
Immobilisations corporelles (chap. 21)	879 403,61	723 456,02
Immobilisations en cours (chap. 23)	4 965 206,55	2 788 875,42
Dotations, fonds divers et réserves (chap. 10)	367 087,00	0,00
Emprunt (chap. 16)	360 000,00	343 461,90
Autres immobilisations financières (chap. 27)	967 087,00	0,00
Dépenses imprévues (chap. 020)	19 304,45	0,00
Dépenses d'ordre	447 402,00	377 242,91
TOTAL	8 653 452,00	4 543 869,94

Les recettes d'investissement peuvent être synthétisées comme suit :

Nature des recettes	Crédits ouverts	Réalisé 2018
Subventions d'équipement (chap. 13)	2 334 760,00	79 508,38
Emprunts et dettes (chap. 16)	1 600 000,00	1 500 000,00
Dotations, fonds divers et réserves (chap. 10)	936 774,33	951 020,51
Subventions d'investissement (chap. 138)	36 364,10	24 242,74
Autres immobilisations financières (chap. 27)	967 087,00	0,00
Opérations d'ordre	1 257 442,00	487 697,21
TOTAL	8 099 514,43	3 042 468,84

Cette année la section d'investissement se solde par un déficit de 1 501 401,10 € pour l'exercice 2018 auquel vient se rajouter l'excédent de l'exercice précédent soit 533 937,57 € ce qui donne un résultat définitif de -947 463.53 €. Toutefois il est à noter qu'à ce résultat une somme de 924 907,21 € représentant les restes à réaliser est à déduire.

Le Compte Administratif se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

	Crédits votés	Crédits réalisés
Dépenses	8 835 552,00 €	- 7 619 846,69 €
Recettes	8 835 552,00 €	+ 8 456 963,51 €
Excédent 2018		+ 837 116,82 €
Résultats antérieurs reportés		+ 400 000,00 €
Résultat de fonctionnement		+ 1 237 116,82 €

Section d'investissement

	Crédits votés	Crédits réalisés
Dépenses	8 653 452,00 €	- 4 543 869,94 €
Recettes	8 653 452,00 €	+ 3 042 468,84 €
Solde 2018		- 1 501 401,10 €
Excédent reporté N-1		+ 533 937,57 €

Solde d'investissement cumulé		- 947 463,53 €
Solde des restes à réaliser		+ 924 907,21 €
Résultat d'investissement		- 22 556,32 €

Soit un résultat de clôture au 31 décembre 2018 de :

- Fonctionnement : + 1 237 116,82 €
- Investissement : - 22 556,32 €
- **Résultat :** + **1 214 560,50 €**

La commune ayant un budget annexe (lotissement).

Les comptes de la commune correspondant aux écritures du Trésorier et restant dans la limite des crédits ouverts, il est demandé aux élus de bien vouloir approuver le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Ces chiffres ont été précisés et analysés lors de la réunion de la commission des finances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président de Séance

Après en avoir délibéré

Pour : 21

Contre : /

Abstentions : 7

(4 - Union Pour Parempuyre – 2 - Ensemble Parempuyre -1 - Parempuyre à l'Écoute).

✚ **Adopte** le Compte Administratif de l'exercice 2018 comme exposé ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Béatrice de François
Fait et délibéré à Parempuyre,

Le 10 avril 2019

Le Maire

Béatrice de FRANÇOIS

PREFECTURE
DE GIRONDE

15 AVR. 2019

Bureau du Courrier